

Infos

textile habillement Cuir

Édité par la fédération textile habillement cuir - CGT
263, rue de Paris, case 415 - 93514 Montreuil



Octobre 2019
N° 372

Au sommaire :

- Editorial : Retraites : comment mobiliser pour peser? Page 3
- La cour des comptes met en garde l'exécutif sur la réforme des retraites Page 4
- Le défenseur des droits pointe du doigt les discriminations syndicales Page 4
- Bangladesh : la solidarité au service de l'entraide ! Page 5
- Choix de l'employeur du lieu des réunions CE/CSE Page 5
- La CGT conforte sa place de 1er syndicat du groupe Porcher Page 6
- La CGT de Tarkett confortée Page 6
- Kalhyge en difficulté Page 7
- Bon de commande FNI 2020 Page 8
- Annie Trély nous a quittés Page 8

ÉDITORIAL

RETRAITES : COMMENT MOBILISER POUR PESER ?



Retraites, emplois, CSE,
les syndicats CGT THCB
sur tous les fronts,
pour la défense des salarié.e.s !



Informez-vous



thcb-cgt.fr

NOUVEAU SITE :
www.thcb-cgt.fr



MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



ASSOCIATION NOVEMBRE ASSURANCE DE PERSONNES (ANAP) - Association regroupant les du 10/10/2019 (Omnis en euros) - Siège : 21 rue Laffitte 75009 PARIS - N° RCS 2019 2019 2019
ASSOCIATION NOVEMBRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (ANRC) - Association regroupant les du 10/10/2019 (Omnis en euros) - Siège : 21 rue Laffitte 75009 PARIS - N° RCS 2019 2019 2019



**malakoff médéric
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



ÉDITORIAL

RETRAITES : COMMENT MOBILISER POUR PESER ?



Maurad RABHI
Secrétaire général.

La réforme des retraites voulue par le gouvernement devient, par la force des choses, un enjeu capital pour les salariés du privé, comme du public, mais aussi pour les organisations syndicales !

Cette réforme majeure remet en question, à la fois les acquis de tous les salariés, mais aussi la gouvernance et la méthodologie de négociation pour réformer demain dans ce pays, sans conflit dirons-nous, sur un sujet compliqué comme les retraites. Nous savons tous, par expérience, ce qu'il ne faut pas faire, c'est-à-dire se diviser entre organisations syndicales, entre salariés du public ou du privé ou encore penser qu'on peut gagner seuls, en défendant des contenus corporatistes.

A ce stade des discussions avec le gouvernement, l'enjeu n'est pas obligatoirement de savoir si un système par points est plus vertueux que notre

système solide et solidaire par répartition.

L'enjeu primordial pour les salariés, comme pour les syndicats, est de savoir si nos pensions de retraite vont diminuer, si les salariés vont devoir travailler plus longtemps. Si réellement la pénibilité va être prise en compte sur des critères objectifs, clairs, équitables pour tous les salariés. Si de nouveaux mécanismes de solidarité vont être intégrés afin d'asseoir un système n'obligeant pas les salariés à travailler encore après la retraite, pour bénéficier d'une pension décente ou encore si des modifications politiques peuvent être intégrées par pilotage semi-automatique, sans négociation et sans les représentants des salariés.

La difficulté avec ce gouvernement, c'est qu'il profère de belles paroles pour endormir les retraités, les salariés, les syndicats, sans mettre sur la table ses réelles propositions.

Notre objectif syndical ne doit pas être forcément de partir sur une multitude de dates de mobilisation pour répondre à quelques organisations professionnelles corporatistes ou autres, mais plutôt de regarder comment construire un chemin afin de rassembler l'ensemble du salariat et les organisations syndicales. Partons donc de ce qui nous rassemble. Comme

toutes les organisations syndicales ont dit publiquement : pas de diminution des pensions, pas d'allongement du temps de travail pour bénéficier d'une retraite à taux plein pour tous les salariés du public ou du privé, tout comme une prise en compte de la pénibilité du travail dans le calcul de retraite, mais aussi de solidarité, pour prendre en considération les difficultés de l'entrée des jeunes sur le marché du travail ou des seniors sur la sortie prématurée des entreprises. Nous pouvons donc l'acter dans un document revendicatif commun.

Cela aurait l'efficacité de parler d'une même voix et fédérer l'ensemble du salariat sur quelques grands principes entre toutes les organisations syndicales.

Chaque organisation syndicale serait libre ensuite de porter ses revendications spécifiques pour parvenir à assurer ses grands principes. Cette méthode aurait surtout l'avantage de mobiliser les salariés et les syndicats d'entreprises sur des journées interprofessionnelles, **comme la prochaine grande mobilisation du 5 décembre.**

LA COUR DES COMPTES MET EN GARDE L'EXÉCUTIF SUR LA RÉFORME DES RETRAITES



Fait assez rarissime, la cour des comptes pointe le coût faramineux des exonérations de cotisations sociales (90 milliards d'euros) et appelle le gouvernement à réévaluer leur effet sur l'emploi. De même, l'institution cible le nombre de chômeurs de plus de 50 ans : « il a été

multiplié par deux depuis 2008 ».

La cour des comptes rappelle que le fait que l'âge légal de départ à la retraite ait été repoussé de 60 à 62 ans par la loi Woerth / Sarkozy en 2010 a eu pour conséquence d'amplifier la trappe à pauvreté des seniors. En effet, le coût d'attente dans des dispositifs « assurance-chômage », « allocation de solidarité spécifique », « RSA », représente un coût supplémentaire de 1,5 milliard d'euros pour ces dispositifs. La cour des comptes rappelle, avant toute réforme des retraites, que le

maintien ou la réinsertion dans l'emploi est indispensable pour les seniors. L'institution demande à l'Etat de prendre des dispositions efficaces afin « de ne pas délaissier toute une catégorie socioprofessionnelle dans la précarité ».

Un avertissement et des arguments pour les syndicats afin d'imposer une réforme plus juste des retraites. Rappelons aussi que ces arguments sont mis en avant par la CGT depuis bien longtemps, sans que l'exécutif ne l'entende. Espérons que la mise en garde de la cour des comptes aura, cette fois-ci, un impact plus réceptif !

LE DÉFENSEUR DES DROITS POINTE DU DOIGT LES DISCRIMINATIONS SYNDICALES !

Les syndicats savaient depuis des années que de nombreux salariés étaient discriminés professionnellement lorsqu'ils s'engageaient dans des fonctions syndicales. Personne ne va donc tomber de l'armoire, mais c'est la première fois, en France, qu'une enquête sur des milliers de salariés, pointe du doigt les discriminations syndicales.

Cela a d'autant plus de résonance, lorsque c'est le défenseur des droits, Jacques Toubon, en personne qui met en évidence cette discrimination. La peur des représailles de la part de la direction est le facteur qui dissuade le plus les salariés à s'engager dans une activité syndicale nous dit-il. 35 % des personnes interrogées dans son enquête le confirment. Pire, 46 % des salariés affirment avoir déjà été discriminés.

Dans ces conditions, l'engagement syndical est perçu comme un risque professionnel par 42 % des sondés. Cette enquête est d'autant plus intéressante, car elle met en lumière le fait que les dis-

criminations syndicales prennent souvent la forme de sanctions : absence d'évolution de carrière pour 47 % des personnes syndiquées interrogées, dégradation du climat de travail (44 %), des conditions de travail (36 %) et non augmentation salariale (30 %). De fait, il est maintenant officiel que c'est la peur des représailles qui est la première cause de non syndicalisation chez les salariés. Le gouvernement, comme le patronat sont dos au mur et doivent prendre des dispositions claires et efficaces pour que cela

change. Faute de quoi, le dialogue, comme la démocratie sociale deviendront vite des coquilles vides et laisseront de nouveau la place à des modes de discussion plus violents dans et hors de l'entreprise.

C'est à eux, maintenant, de démontrer qu'ils ne sont ni ringards, ni déterminés à affaiblir encore plus les syndicats. La stigmatisation du syndicalisme devrait pour le moins être condamnée au pénal plus fermement et condamnée comme il se doit dans un pays qui se veut être le pays des droits de l'Homme !



BANGLADESH : LA SOLIDARITÉ AU SERVICE DE L'ENTRAIDE !



Depuis quelques années, notre fédération THCB entretient des liens avec la fédération nationale des travailleurs de l'habillement du Bangladesh. Son secrétaire général Amin, était venu dernièrement à notre congrès confédéral pour échanger avec les congressistes de la CGT, à Dijon, sur les fortes difficultés d'exercer un mandat syndical dans les entreprises du textile au Bangladesh. Il était venu, la toute première fois, à notre congrès fédéral à Bourgoin Jallieu, juste après l'effondrement de l'immeuble d'activité Rana Plaza, pour solliciter l'aide de notre fédération, de la CGT et des syn-

dicats européens face à ce drame.

C'est donc en toute confiance que nous avons pu, avec la CGT, construire un vaste programme solidaire pour aider des dizaines de responsables syndicaux à se former, puis former à leur tour des militants syndicaux capables d'animer la construction de syndicats dans les entreprises du Bangladesh. C'est bien évidemment, en partenariat avec l'Avenir social CGT que ce programme a pu voir le jour.

De cette convention de partenariat, nous allons pouvoir mettre



en place des stages orientés vers le droit du travail, comment s'organiser, les discriminations femmes / hommes, la santé et l'hygiène au travail ou encore les négociations collectives. Autant de thèmes pour former et permettre à des centaines de délégués de mieux s'implanter et revendiquer dans les entreprises, parce que renforcer les droits là-bas, c'est tendre vers le mieux-disant social partout. **Ceci a été possible avec la solidarité de la CGT et de notre fédération THCB qui ont collecté 10.477 euros. Bravo et merci à tous.**



Choix de l'employeur du lieu des réunions CE/CSE

VU DANS ATLANTE

Dans un arrêt du 3 avril 2019, la cour de cassation précise que, bien que le choix du lieu des réunions du comité soit une prérogative de l'employeur, ce choix ne peut être abusif. Dans cette affaire, après rachat d'une société basée en Haute Savoie par un groupe dont le siège social est situé en région parisienne, la direction du groupe annonce aux élus du comité

d'entreprise que, désormais, les réunions CE n'auront plus lieu en Haute Savoie, mais au siège social du groupe. Refus des élus, malgré la prise en charge des frais de déplacement par leur employeur, de parcourir ces 1200 km aller-retour. Pour la chambre sociale, le fait « qu'aucun salarié de la société rachetée ne travaille en région parisienne, que le temps de transport pour s'y rendre est

particulièrement élevé et de nature à décourager les vocations des candidats à l'élection, que ce choix est de nature à avoir des incidences sur la qualité des délibérations à prendre par le comité d'entreprise et que des solutions alternatives n'avaient pas été véritablement recherchées » sont des éléments qui constituent un abus de la part de l'employeur.

Cour de cassation du 3 avril 2019 – Arrêt n° 565, n° 17.31.304

LA CGT CONFORTE SA PLACE DE PREMIER SYNDICAT DU GROUPE PORCHER



Dans le groupe PORCHER, principalement sur les trois sites de la région Nord Isère, la préparation des élections professionnelles en vue de présenter les listes de nos syndicats CGT a été intense. Avant même le début des négociations du protocole d'accord pré-électoral, la CGT fortement majoritaire au niveau du groupe, avait déjà négocié la mise en place d'un accord CSE sur chaque site garantissant l'ensemble des acquis des CE, tout en leur per-

mettant d'avoir une commission SSCT composée de 3 suppléants du CSE (4h/mois) alors que leurs effectifs sont inférieurs à 300 salariés. Durant toute la période des élections, les campagnes de tractage sur les sites, ainsi que le temps passé à promouvoir nos actions syndicales ont suscité auprès des salariés, l'envie de voter pour la CGT. C'est ainsi que sur les trois sites du Nord Isère, les listes CGT de nos candidats aux élections du CSE ont toutes

été élues dès le premier tour ce mois d'octobre, avec un taux record de participation au vote de 86,5 % des salariés sur le site de CHAVANOZ. Même s'il existe néanmoins un bémol concernant l'absence de base syndicale CGT sur le site situé en Ardèche, la CGT n'en demeure pas moins majoritaire bien au-delà des 50 % requis pour être le seul syndicat capable de peser de tout son poids sur les futures négociations d'accords. Un plan de syndicalisation sera rapidement mis en place pour reconquérir notre place de 1er syndicat sur ce site d'Ardèche. La fédération ne peut que se réjouir de ces bons résultats et féliciter nos bases syndicales du groupe PORCHER pour leur travail syndical dans leur entreprise respective. Plus que jamais, pour gagner la confiance et le soutien des salariés, rien ne vaut la présence sur le terrain pour mieux être à l'écoute de leurs besoins.

LA CGT DE TARKETT CONFORTÉE !

Les élections professionnelles chez Tarkett à Sedan (Ardennes) étaient déterminantes afin de savoir si le jeune syndicat CGT qui a pris la majorité seul, il y a trois ans, serait conforté par les salariés. En effet, le syndicat CGT avait détrôné la CFDT de son fief, majoritaire dans cette entreprise depuis une bonne cinquantaine d'années, par une courte longueur d'avance. C'est vous dire si la CFDT attendait sa revanche ! Les résultats sortis des urnes ont salué le travail réalisé par nos délégués CGT

durant ces trois dernières années. Avec 53 % des voix, la CGT a amplifié son score et sa confiance dans le second collè-

ge. C'est de bon augure pour la suite. La fédération félicite toute l'équipe syndicale pour le travail réalisé.



KALHYGE EN DIFFICULTÉ !



La Mutuelle Nationale Hospitalière (NEHS) qui a racheté le groupe Kalhyge en 2016 ne s'attendait pas à autant de difficultés pour imposer sa nouvelle stratégie. En effet, en 2016, lorsque le Conseil d'administration (CA) donne son feu vert à l'achat d'une quarantaine d'établissements de blanchisserie, avec plus de 3000 salariés, l'objectif est clair, être un acteur de référence sur les marchés de l'industrie, l'hôtellerie-restauration, mais surtout un acteur incontournable sur la santé. Devenir le partenaire national, reconnu pour la qualité de son offre et ses services innovants en matière d'hygiène.

Cette stratégie économique ayant du mal à se mettre en place a plombé les résultats du groupe Kalhyge avec plusieurs millions d'euros de pertes sur la seule année 2018. Il est vrai qu'avoir un concurrent direct comme Elis, avec des méthodes de dumping social connues dans la profession, a pour inconvénient de tirer tous les appels d'offres vers le bas et

de mettre, par la force des choses, tous les autres concurrents en grande difficulté. Ce quasi monopole d'Elis par des méthodes antisociales et anti-syndicales doit être dénoncé et condamné plus fortement par les pouvoirs publics.

Revenons maintenant à NEHS. Les choses commencent à agacer au plus haut niveau sur ces difficultés et la manière de redresser la situation de Kalhyge, d'autant plus que la Mutuelle a déjà mis sur la table plus de 100 millions d'euros. Sylvain Chapuis, le directeur général du groupe NEHS a été écarté par son président, Gérard Vuidepot et son comité exécutif.

Il est vrai que celui-ci avait entamé un redressement à la hussarde, loin, très loin des valeurs humanistes développées dans les mutuelles. Contacté par le secrétaire général de notre fédération, le président du groupe NEHS demande un peu de temps avant de prendre des décisions.

La seule mesure prise par son

comité exécutif, c'est d'imposer un moratoire sur les décisions avancées par l'ancien directeur général et de mieux comprendre les difficultés de Kalhyge. Il s'est engagé aussi à trouver des solutions viables économiquement et socialement et n'a pas hésité à toujours maintenir les blanchisseries dans la stratégie du groupe. Même si nous devons rester très vigilants pour la suite, force est de constater que l'un des avantages des 3200 salariés est d'appartenir à un grand groupe mutualiste et non à un fonds de pension ou une entreprise cotée en Bourse.

Notre fédération va prochainement, avec l'ensemble des syndicats CGT du groupe, leurs experts, analyser les propositions de redressement mises sur la table par le Conseil d'administration vers la fin de l'année et proposer des alternatives si nécessaire.

Un grand groupe mutualiste comme NEHS se doit de mettre en avant l'humain d'abord.



Fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie Cgt

263, rue de Paris – Case 415 – 93514 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 84 89 – Fax 01 55 82 84 91

A retourner à la fédération avant le 10 décembre

Bon de commande FNI – Cotisations 2020

N° informatique du syndicat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Entreprise _____

Ville _____ Dept _____

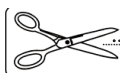
Adresse et téléphone du syndicat _____

Nom et adresse du trésorier _____

Bon de commande 2020

Catégorie	Nombre de plaquettes demandées
Ouvriers et employés	
Ugict	
Retraités	

1 plaquette = 1 FNI + 11 timbres



Annie Trely nous a quittés

Nous avons appris la triste nouvelle du décès d'Annie Trely. Elle a été pendant très très longtemps une militante CGT active dans le textile et dans la longue lutte des Bordeaux St Joseph. Elle était appréciée dans la fédération et dans la région bordelaise.

Mensuel édité par la Fédération THC – 263. rue de Paris – Case 415 – 93514 MONTREUIL – Tél. 01 55 82 84 89 Fax 01 55 82 84 91 – Email : thc@cgt.fr

Directeur de publication: Muraud Rabhi –

Imprimerie ADDAX – Tél. 01.55.82.84.10 – N° de commission paritaire- 1219 S 06717 – Numéro ISSN : 0980 33 78

– Dépôt légal Octobre 2019 – Prix 0,46 euro – 5 euros l'abonnement annuel